

Le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural

Le règlement financier

1er pilier

(aides directes + aides découplées)

FEAGA

(fonds européen agricole de garantie)

2ème pilier

(développement rural)

FEADER

(fonds européen agricole pour le développement rural)

- La France a choisi de mettre en place le FEADER
 - À partir d'une stratégie nationale
 - Dans le cadre d'un Plan de Développement Rural Hexagonal (**PDRH**) et de Programmes de Développement Rural (1 par DOM)

- Le PDRH définit le cadre général, la stratégie, les objectifs et les modalités d'intervention
- Il est complété par des volets régionaux, établis au travers de Documents Régionaux de Développement Rural (**DRDR**)

Les mesures relèvent soit :

- du socle national (Installation, PHAE, ICHN...)
- du socle régional, mis en œuvre dans le cadre du DRDR

PDRH : structure

PDRH: 5,3 Milliards € de FEADER

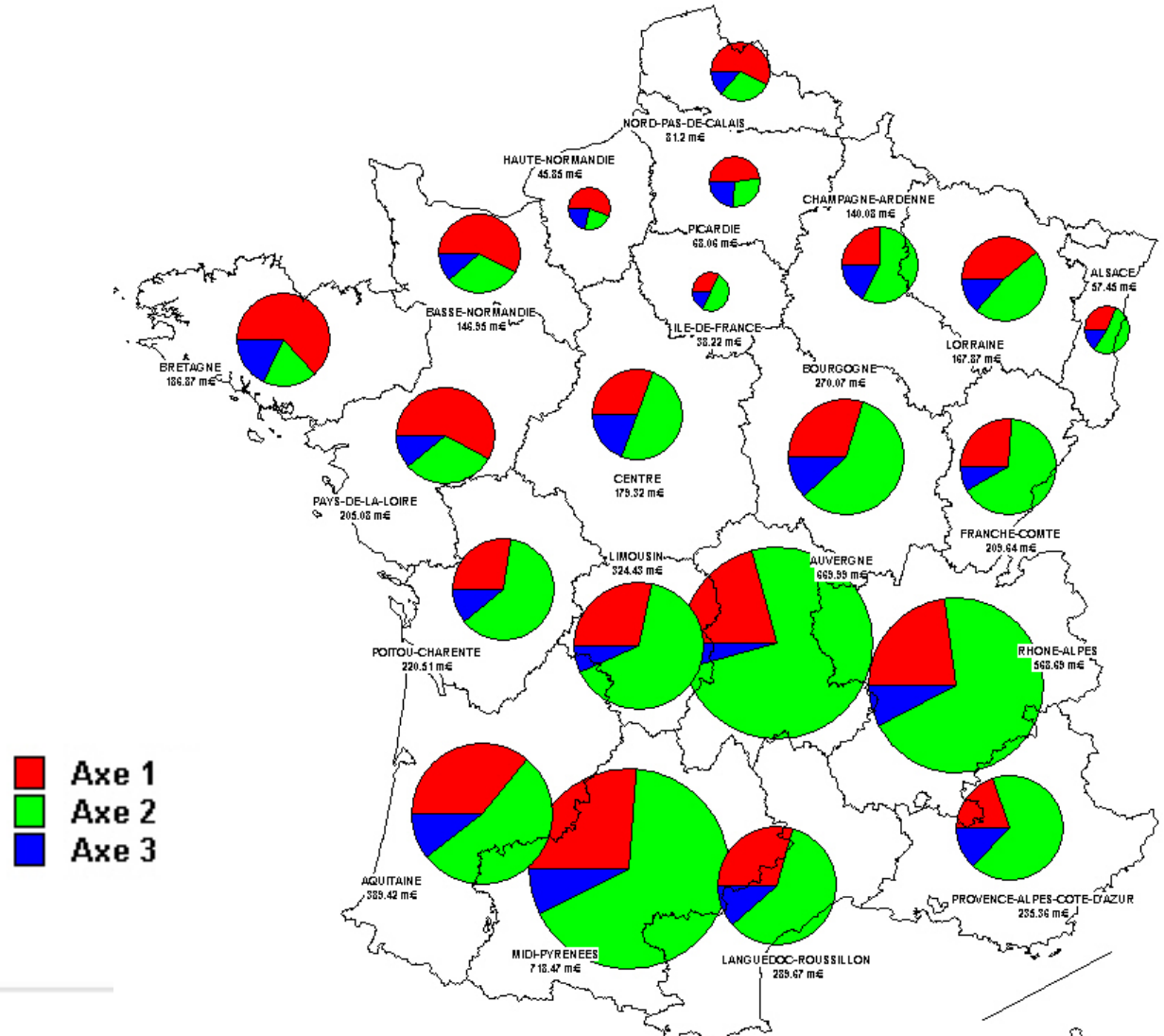
Stocks

de la programmation
2000-2006 **1 , 1 milliards €**

**Socle
national** **2 , 5 milliards €**

**Volets
régionaux** **1 , 7 milliards €**

Répartition régionale des enveloppes FEADER par axe (socle national et volets régionaux)



En Midi-Pyrénées:

DRDR = 185 M€ de FEADER

Sur les 4 principaux axes du
programme

Socle national = 540 M€ de FEADER

Trois grandes priorités

Compétitivité des exploitations
agricoles et forestières

Environnement

Développement rural

AXE 1



**Compétitivité des exploitations
agricoles et forestières: 91 M€**

Les dispositifs de l'axe 1

Plan bâtiment
d'élevages 48 M€

Plan végétal
environnement 5 M€

Formation 9,5 M€

Diffusion des connaissances

Démarches qualité 8,8M€

Industries agroalimentaires 12 M€

AXE 2

Mesures agroenvironnementales

32 M€



Les dispositifs de l'axe 2

Qualité de l'eau

11 M€

Natura 2000

8 M€

Agriculture

biologique 6 M€

+ 3 M€

LEADER

AXE 3



Développement rural 28 M€

Les dispositifs de l'axe 3

Développement des
territoires: 6,6 M€

Natura 2000 6 M€

+ 21 M€

Ingénierie
territoriale 3 M€

LEADER

Pastoralisme 8 M€

Organisation

- Un partenariat multiple

Etat **Conseil Régional**

**Agence de
l'eau Adour
Garonne**

**Conseils
Généraux
Chambre
régionale
d'agriculture**

- Un guichet unique

La DDAF

L'axe 4 LEADER

L'intégration de LEADER
dans la programmation
régionale du développement
rural

L'axe LEADER (axe 4)

méthodologique » qui permet de
mettre en œuvre :

- soit les mesures prévues dans les axes 1, 2 ou 3
- soit des actions non prévues, définies localement, contribuant aux objectifs globaux d'un des axes

30M€

Les 7 pré-requis fondamentaux de LEADER

- ❑ **Une** priorité ciblée,
- ❑ **Un** partenariat public-privé fort (GAL)
- ❑ **Une** approche ascendante (bottom-up)
- ❑ **Une** approche globale, transversale,
- ❑ **Une** démarche innovante
- ❑ **Une** mise en réseau
- ❑ **Une** volonté de coopération

Les Groupes d'Action Locale :

- ◆ Traduisent le partenariat local
- ◆ Sont porteurs d'une stratégie locale de développement,
- ◆ Sélectionnent les opérations à financer,
- ◆ Peuvent être des ex-GAL LEADER+, ou de nouveaux territoires de projet,
- ◆ au moins 50% de partenaires économiques et sociaux (tels que agriculteurs, jeunes, femmes),
- ◆ Portent un territoire cohérent, d'une masse critique suffisante (ressources humaines, financières et économiques)

➤ **Sélection des GAL LEADER 2007-2013**

le 24 juillet 2008 et 15 novembre 2008
(deux vagues)

➤ 1ère vague: 14 territoires sélectionnés

➤ Entre 15 et 18 GAL sont attendus pour la période

➤ **Dotation globale**

- ◆ chaque GAL disposera d'une enveloppe FEADER réservataire sur 6 ans allant de 1 à 2, 5 M€

Axe 5: réseau rural

- prévu par le Règlement de Développement Rural
- Centré sur les actions de développement rural relevant du FEADER, mais pas exclusivement
- permet de décloisonner et faire travailler ensemble, sur des thématiques opérationnelles d'intérêt régional (et/ou national; et/ou européen) les acteurs économiques du territoire.

- Un co-pilotage Préfet de région – Président du Conseil Régional,
- Une coordination régionale,
- Une autonomie dans la mise en œuvre par des porteurs de thématiques,
- Sur chaque thématique retenue, des attendus indispensables:
 - Une structure porteuse ouverte et participative,
 - « Oser capitaliser » les outils les études, les compétences.
 - Expliciter les échecs, retenir et valoriser les bonnes pratiques porteuses d'innovation, y compris dans d'autres régions françaises et européennes

Les thématiques retenues sont:

- ✓ Usages et Conflits d'usage autour du foncier
- ✓ Accueil des nouveaux arrivants dans les territoires ruraux
- ✓ Réponses des territoires au nouveau contexte mondial (énergétique, alimentaire, climatique)
- ✓ Gouvernance et animation territoriale
- ✓ Date de la prochaine assemblée régionale du RRR: 8 octobre 2008.
- ✓ Lancement Appel à projets/ thématique : novembre 2008

Concertation et orientations

COREAM

Comité régional de suivi
FEADER

Comité Régional de
Programmation FEADER

COREAM

- Une instance unique pour l'orientation de l'ensemble des politiques publiques du ministère en région
- Un lieu de concertation transversal
- Un lieu de consultation/axe du FEADER

Merci de votre attention